



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

### RÈGLEMENT N° 1196

---

#### **RÈGLEMENT N° 1196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1139 SUR LA CONSTITUTION D'UN CCU AFIN D'AJUSTER LA DÉTERMINATION DU QUORUM REQUIS POUR LA TENUE DES SÉANCES DU COMITÉ**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté le règlement n° 1139 sur la constitution d'un CCU, lequel est entré en vigueur le 25 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article no 11.2 du règlement No 1139 constituant le comité consultatif d'urbanisme, stipule que « Le quorum des assemblées du comité est fixé à six (6) membres » ;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe no 10.1 du même règlement stipule que « Le comité est composé de onze (11) membres » ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement no 1170 modifiant le règlement no 1139 stipule que « Le comité est composé de neuf (9) membres » ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 1170 est silencieux au sujet du quorum, ce quorum reste de six (6) membres pour un comité de neuf (9) membres ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des vacances présentement au CCU ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU souhaite ajuster le quorum des assemblées du comité pour refléter le nombre réduit de membres ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion d'un projet de règlement a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 par la conseillère Julie Lamontagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Picard,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 1196 soit adopté, statué et décrété par ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le règlement n° 1139 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**


L'article 11.2 intitulé *Quorum* est remplacé par ce qui suit :


*Le quorum des assemblées du comité est fixé à la moitié des membres actifs plus un.*

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme  
Ce 10 août 2021

  
\_\_\_\_\_  
Denis Lalumière  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
William Leclerc Bellavance  
Directeur général/  
Secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION :  
ADOPTION DU RÈGLEMENT :  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT:

5 juillet 2021  
9 août 2021  
10 août 2021